

## PROCES VERBAL

# Réunion du Conseil communautaire

Lundi 17 novembre 2025 à 18H30

Salle des fêtes de Cramans

### Présents

|                    |                             |                          |
|--------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Augerans           | Alain Déjeux                | Abs                      |
| Bans               | Stéphanie Desarbres         | P                        |
| Belmont            | Philippe Degay              | P                        |
| Chamblay           | Philippe Brochet            | P                        |
|                    | Alain Timal                 | P                        |
| Champagne sur Loue | Marie-Christine Paillot     | P                        |
| Chatelay           | Gérard Poulin               | P                        |
| Chissey sur Loue   | Jean Claude Pichon          | P                        |
|                    | Daniel Poctier              | P                        |
| Cramans            | Jean Marie Truchot          | P                        |
|                    | Patricia Sermier            | P                        |
| Ecleux             | Etienne Rougeaux            | P                        |
| Germigney          | Stéphane Ramaux             | Exc                      |
| Grange de Vaivre   | Claude Masuyer              | P                        |
| La Loye            | Virginie Valot              | P                        |
|                    | Jean-Baptiste Chevanne      | P                        |
| Montbarrey         | Luc Baton                   | P                        |
| Mont sous Vaudrey  | Paulette Giancatarino       | P                        |
|                    | Nicolas Koehren             | P                        |
|                    | Stéphanie Faivre            | Exc                      |
|                    | Christian Magdelaine        | P                        |
| Mouchard           | Sandra Hählen               | P                        |
|                    | Virginie Falcinella-Gillard | Exc                      |
|                    | Yves Chalumeau              | Exc – Pouvoir à S Hählen |
|                    | Michel Rochet               | P                        |
| Ounans             | Alain Fraichard             | P                        |
|                    | Frédéric Bouton             | P                        |
| Pagnoz             | Joëlle Alixant              | P                        |

|                   |                    |     |
|-------------------|--------------------|-----|
| Port Lesney       | Jean Théry         | P   |
|                   | Bruno Della Santa  | P   |
| Santans           | Christian Vuillet  | P   |
| Souvans           | Eric Brugnot       | P   |
|                   | Gérard Coutrot     | Abs |
| Vaudrey           | Virginie Pate      | P   |
|                   | Laurent Schouwey   | P   |
| La Vieille Loye   | Alain Bigueur      | P   |
|                   | Thierry Besia      | P   |
| Villeneuve d'Aval | Daniel Mairot      | P   |
| Villers Farlay    | Annie Junod        | P   |
|                   | Jean-Michel Joffre | P   |

Jean-Marie Truchot, Maire, accueille le conseil communautaire.

Etienne Rougeaux ouvre la séance et accueille Christophe Ruellan, Directeur de Soliha, et Magali Bardot, responsable de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Soliha.

## 1. Présentation Agence Immobilière Sociale et dispositif « Fais comme chez toi »

Christophe Ruellan : L'objectif est de présenter 2 dispositifs portés par Soliha.

Soliha est un ensemble de structures qui intervient dans le domaine de l'habitat :

- Une maison mère, Soliha,
- Des satellites :
  - SICA Jura qui est un cabinet de maîtrise d'œuvre,
  - 2 agences immobilières sociales à Macon et à Lons le Saunier.

### 1.1. Agence Immobilière Sociale

Intervention de Magali Bardot

- L'agence immobilière sociale a été créée en 2014.
- Créée à l'initiative de Jura Habitat sous l'impulsion de l'Etat et du conseil départemental.
- Association loi 1901 agréée par l'Etat au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale.
- Accompagne les bailleurs privés et collectivités.
- Accompagne les locataires en difficulté dans leurs parcours résidentiels.
- Fin 2024, l'AIS gère 380 logements en portefeuille dont 28% de logements communaux :
  - Sur le Val d'Amour, un bailleur principal privé à Mont sous Vaudrey.
- Les logements sont conventionnés avec loyers encadrés.
- Missions AIS :

- Mandat de gestion :
  - vérification des loyers, conditions d'accès, définition des charges locatives, etc...,
  - vérification et mise à jour des baux en cas de prise en charge de logements occupés,
- Recherche de locataires :
  - Demandes de logement via partenaires sociaux, demandes spontanées, annonces, ...,
  - Propose les candidatures au bailleur,
  - Souscription aux garanties Visale : garantie jusqu'à 36 échéances de loyer, garantie également pour les dégradations, ...,
- Pendant la location :
  - Visite à domicile via travailleur social qui va suivre les locataires durant leur parcours,
  - Relance impayés, mise en place des plans d'apurement au besoin, ...,
  - Médiation en cas de troubles de voisinage,
- Départ du locataire :
  - Etat des lieux, chiffrage des dégradations au besoin,
  - Remboursement dépôt de garantie, ...
- Avantages pour la commune :
  - Gain de temps : par exemple 1 titre par trimestre pour le parc de logement,
  - Sécurité financière,
  - Connaissance juridique,
  - Accompagnement des locataires via intervenant social :
    - Intermédiation locative financée par l'Etat. Possibilité de mise en place à l'entrée ou en cours de bailn
    - Gestion locative adaptée : financée vis le CD39.
- Le coût :
  - Honoraires de mise en location : bail, états de lieux, 1 mois de loyers à 50% pour le locataire et 50% pour le propriétaire, avec un minimum de 180€,
  - Honoraires de gestion : 7% sur les loyers chargés.

## 1.2. Dispositif « Fais comme chez toi »

Intervention de Christophe Ruellan

- Levier pour loger les actifs en mobilité.
- S'adresse aux apprenants et saisonniers, CDD, ...
- Double constat :
  - Forte demande de logements « temporaires »,
  - Vieillesse de la population avec des logements sous occupés.

- Sur le Val d'Amour, il y a 88% soit 3 500 résidences principales sous occupées dont 1 800 résidences principales en sous occupation accentuée.
  - Sur le premier semestre 2025, 79% de CDD de moins de 1 mois ont été enregistrés sur le Val d'Amour.
- Etienne Rougeaux : Ceci est essentiellement lié aux contrats temporaires sur maïs Semences et travaux dans la vigne.
- 220 apprentis avec les établissements de Mouchard.
  - SOLIHA Lot a monté le dispositif Fais comme chez toi :
    - L'association gère aujourd'hui un parc de 150 chambres.
  - Le dispositif s'adresse :
    - Aux Propriétaires Occupants ou locataires qui disposent de chambres disponibles,
    - Aux actifs bénéficiaires d'un contrat temporaire.
  - Les avantages du dispositif :
    - Compléments de revenus pour les propriétaires,
    - Création de lien social,
    - Solidarité envers les entreprises : le grand intérêt du dispositif est pour eux. Permet de fidéliser les saisonniers, et le logement est un des principaux freins à l'emploi,
    - Le dispositif est souple : on peut louer 3 semaines, 1 mois, ...
  - Fonctionnement du dispositif :
    - Visite sur place, avec vérification de certains critères,
    - Constitution du binôme et établissement du contrat d'hébergement temporaire,
    - Soliha assure la gestion locative : médiation au besoin,
  - Avancement du projet sur le Jura :
    - Phase d'étude en voie de finalisation,
    - Rencontre des intercommunalités qui seront volontaires pour relayer notamment la communication,
    - Pour les intercos volontaires, réalisation d'une enquête large sur le territoire à partir des fichiers fonciers. Une participation financière est demandée à hauteur de 180€ par chambre louée par an (aide financière de la communauté de communes),
    - Le dispositif sera réévalué au bout de 1 à 2 ans,
    - Plusieurs intercommunalités jurassiennes sont intéressées par le dispositif.

Etienne Rougeaux : le sujet du logement est un sujet central sur un territoire comme le nôtre. L'emploi viticole, c'est 30 K€ de location sur le Val d'Amour. Il y a aussi les logements des étudiants, mais il n'y a pas assez de logements. Quelle est la complémentarité avec Action logement qui collecte des fonds employeurs et permet de conduire des actions pour favoriser l'emploi ?

Christophe Ruellan : Action logement finance l'étude et aidera au démarrage. Il y a des aides mobilisables pour le locataire si la branche cotise.

Etienne Rougeaux : il y a un dispositif qui existe pour permettre au locataire d'accéder à une aide de 300 € par an sur 2 mois.

Christophe Ruellan : le dispositif est éligible aux aides de la CAF. Le crédit agricole réfléchit actuellement pour intervenir en faveur du locataire.

Virginie Pate : Faire venir des familles est parfois compliqué. Pour le primo arrivant qui arrive en avance sur sa famille (CDI en mobilité), est ce que le dispositif peut fonctionner ?

Christophe Ruellan : Oui , le CDI en mobilité est éligible.

Sandra Hählen : A qui sont demandés les 180€ par an ?

Christophe Ruellan : A la CCVA.

Sandra Hählen : le dispositif apporte une garantie au propriétaire, mais sur Mouchard par exemple les parents sont souvent inquiets du logement de leurs enfants. Y a-t-il également une garantie pour les locataires ?

Christophe Ruellan : il y a une charte, et la création du binôme est étudiée pour lui donner toutes les chances de réussite.

## 2. Affaires générales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Jean-Marie Truchot en tant que secrétaire de séance,
- Approuve le procès-verbal du précédent Conseil communautaire en date du 24 septembre 2025,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 27 octobre 2025 :
  - N°124/2025 : Budget Festival des Semeurs 2026,
  - N°125/2025 : Aide aux salons – SARL Jacquemin,
  - N°126/2025 : Avenant 2 lot 6 Marché presbytère,
  - N°127/2025 : Avenant 2 lot 8 Marché presbytère.

## 3. Election Commission d'Appel d'Offre

Par délibération n°114/2025 du 24 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé la création d'une Commission d'Appel d'Offre et fixé les conditions de dépôt des listes de candidature à cette commission.

La date limite de dépôt des listes avait été fixée au 14 novembre 2025 à 17h.

Le Président (ou son représentant) en fait obligatoirement partie ainsi que 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste (représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel) et à bulletin secret (sauf si accord unanime contraire).

Il vous est proposé de procéder à l'élection de cette Commission d'Appel d'Offre sur la base des listes qui auront été déposées conformément aux règles établies et qui vous seront communiquées en séance.

La liste proposée est la suivante :

### Titulaires

- Bouton Frédéric
- Brochet Philippe
- Della Santa Bruno
- Pate Virginie
- Ramaux Stéphane

#### **Suppléants**

- Chevanne Jean Baptiste
- Dejeux Alain
- Giancatarino Paulette
- Hählen Sandra
- Vuillet Christian

#### **Délibération**

*Vu les articles L1411-5, L1414-2, L2121-21 et D1411-3 et suivants du CGCT,*

*Vu la délibération n°114/2025 du 24 septembre 2025, par laquelle le Conseil communautaire a validé la création d'une Commission d'Appel d'Offre et fixé les conditions de dépôt des listes de candidature à cette commission,*

*Considérant que 1 liste ont été déposées conformément aux règles visées ci-dessus,*

##### *1. Si une seule liste a été déposée :*

*Il est fait application de l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et qu'il en est donné lecture par le Président.*

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la nomination immédiate de :*

*Membres titulaires :*

- Bouton Frédéric
- Brochet Philippe
- Della Santa Bruno
- Pate Virginie
- Ramaux Stéphane

*Membres suppléants :*

- Chevanne Jean Baptiste
- Dejeux Alain
- Giancatarino Paulette
- Hählen Sandra
- Vuillet Christian

## **4. Rapport informatif sur la demande d'attribution de terrains à la Société SV PRO - Extension zone de Bel Air**

SV PRO a récemment formulé une demande d'attribution de terrain pour une implantation sur l'extension de la zone de Bel Air à Port Lesney. Le porteur de projet a été reçu par l'élue référente et les services. La demande a été examinée par le Bureau communautaire le 27 octobre 2025.

SV PRO est une entreprise de maintenance et de vente de matériel agricole avec l'exclusivité d'une marque. L'entreprise cherche à créer un maillage d'agences de proximité pour couvrir son territoire d'agrément sur le Grand Est. Il lui reste encore une agence à installer sur le secteur Arbois-Salins-Mouchard pour couvrir le secteur.

Les activités ciblées sont :

- La distribution de matériel agricole,
- L'entretien de matériel agricole,
- La réparation de matériel agricole.

L'installation sur le site comprendrait donc des bâtiments d'ateliers, de magasin et de bureaux soit environ 1 500 m<sup>2</sup> à 2 000 m<sup>2</sup>. A terme, elle envisage l'emploi de 15 à 20 salariés pour ces trois activités.

Commentaires :

- Activité manquante sur le territoire,
- Création d'emplois significative.

Avis du Bureau : **favorable.**

Le porteur de projet est intéressé par le lot n°3 de la zone d'activités de Bel Air, d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup>.

L'avis du Conseil communautaire est demandé sur ce dossier.

Etienne Rougeaux : Au départ John Deere était présent à Villers Farlay et commercialisé par Terre comtoise. La marque a trouvé une solution pour retirer les coop de la commercialisation et c'est aujourd'hui SV Pro qui a l'exclusivité au niveau régional.

Daniel Mairot : 15 à 20 salariés se serait surprenant. A Villers Farlay, l'entreprise avait repris les salariés de Liesle et Villers Farlay.

Etienne Rougeaux : Cela dépend de l'aire d'attraction visée.

Virginie Pate : ils recherchent un point central sur notre secteur.

Bruno Della Santa : Les bâtiments seront uniquement sur 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>, le reste étant utilisé pour le stockage ?

Virginie Pate : oui . Le site sera sécurisé. Il y a peu de chance qu'ils laissent du matériel en extérieur compte tenu des vols sur ce type de matériel.

Bruno Della Santa : Le prix de vente sera fixé à combien ?

Virginie Pate : Le terrain étant de moins de 1ha, il sera de 20€ le m<sup>2</sup> comme convenu en conseil.

Etienne Rougeaux : Le conseil communautaire statuera sur le prix de vente lors de la validation définitive de la vente.

### Délibération

*Vu la délibération n°153/2024 du 14 novembre 2024, par laquelle le Conseil communautaire a validé la stratégie de commercialisation pour l'extension de la zone de Bel Air,*

Vu la demande d'attribution de terrains formulée par la Société SV PRO souhaitant s'implanter sur l'extension de la zone de Bel Air,

Vu la grille de critères d'attribution validée par la commission économique,

Vu les différentes étapes d'instruction du dossier :

- Rencontre du porteur de projet par l'élue référente et les services,
- Présentation au Bureau communautaire en date du 27 octobre 2025,

Considérant la nécessité de garantir une instruction objective et équitable, en cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité,

Après présentation du rapport informatif sur la demande d'attribution, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport présenté,
- Valide l'avis formulé par le Bureau communautaire, à savoir :

**1. Société SV PRO :**

- Avis du Bureau : **favorable.**

Décision du Conseil communautaire :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5. Changement du logiciel de gestion petite enfance / enfance et mise en place du paiement à la réservation**

Les services petite enfance et enfance de la Communauté de communes utilisent actuellement deux logiciels distincts :

- ICAP pour la petite enfance,
- Berger-Levrault pour l'enfance, ainsi qu'un portail famille.

Ces outils présentent aujourd'hui plusieurs limites :

- Manque d'intuitivité et perte de temps pour les équipes,
- Extraction complexe des listes de présence et statistiques de fréquentation (bilans CAF),
- Blocages techniques sur certaines inscriptions (confiance érodée par le manque de fiabilité),
- Usage fastidieux du portail famille.

Ces difficultés nuisent à la qualité du service rendu aux familles et à l'efficacité de gestion des services communautaires.

Afin d'unifier et optimiser la gestion des services Enfance et Petite Enfance, la collectivité a étudié plusieurs solutions logicielles.

Le choix s'est porté sur le logiciel Abelium Collectivités, spécialisé dans les métiers de l'enfance, qui offre des fonctionnalités adaptées :

- Interface simple et ergonomique,
- Portail famille accessible sur smartphone, tablette et ordinateur,
- Gestion fluide des inscriptions, présences et facturations,
- Envoi possible de SMS groupés aux familles,
- Production rapide et fiable des bilans CAF,
- Valorisation des actualités communautaires via l'espace famille.

Ce nouvel outil permettra de gagner en efficacité, améliorer la communication avec les familles et fiabiliser les données de gestion.

Dans le cadre du déploiement du nouveau logiciel, il est proposé d'instaurer le paiement à la réservation pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Objectifs :

- Eliminer les impayés et les relances administratives (chronophages),
- Responsabiliser les familles et leurs réservations,
- Simplifier la gestion comptable des services (régie de recettes intégrée),
- Fluidifier la relation familles/services par un paiement en ligne sécurisé.

Cette évolution déjà adoptée par de nombreuses collectivités, constitue une solution efficace et équitable pour sécuriser les recettes communautaires et renforcer la qualité de gestion.

Une phase de communication et d'accompagnement sera mise en place pour aider les familles à s'approprier le nouveau portail et ce mode de paiement (janvier 2026).

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la mise en place du paiement à la réservation à compter de la mise en service du nouveau logiciel (février 2026).

Stéphanie Desarbres : Quel est le coût ?

Paulette Giancatarino : Le coût est de 25 k€, financés par la CAF à 50%.

Stéphanie Desarbres : il y a avait un outil déjà existant ?

Paulette Gaiancatarino : l'outil existant a été mis en place tardivement et était financé de longue date.

Etienne Rougeaux : Cet outil nous permettra d'optimiser le sujet des impayés avec le paiement par avance.

Philippe Brochet : il faudra faire attention au moment du passage pour les familles un peu justes financièrement, et qui auront 2 mois à payer en même temps.

### Délibération

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement de fonctionnement des services communautaires enfance et petite enfance,*

*Vu les besoins exprimés par les services dans le cadre de la modernisation de leurs outils de gestion,*

*Considérant que les services petite enfance et enfance utilisent actuellement deux logiciels distincts :*

- *ICAP pour la petite enfance,*
- *Berger-Levrault pour l'enfance et le portail famille associé,*

*Considérant que ces outils présentent plusieurs limites :*

- *Manque d'intuitivité et perte de temps pour les équipes,*
- *Extraction complexe des listes de présence et statistiques (notamment pour les bilans CAF),*
- *Difficultés techniques lors des inscriptions,*
- *Usage peu ergonomique du portail famille,*

*Considérant que ces dysfonctionnements nuisent à la qualité du service rendu aux familles ainsi qu'à l'efficacité de gestion des services communautaires,*

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'unifier et d'optimiser la gestion des services enfance et petite enfance au moyen d'un logiciel unique et performant,

Après étude de plusieurs solutions logicielles, le choix s'est porté sur le logiciel Abelium Collectivités, spécialisé dans les métiers de l'enfance, offrant notamment :

- Une interface simple et ergonomique,
- Un portail famille accessible sur smartphone, tablette et ordinateur,
- Une gestion fluide des inscriptions, présences et facturations,
- La possibilité d'envoi de SMS groupés aux familles,
- Une production rapide et fiable des bilans CAF,
- La valorisation des actualités communautaires via l'espace famille,

Ce nouvel outil permettra d'améliorer l'efficacité interne, de fiabiliser les données de gestion et de renforcer la communication avec les familles,

Dans le cadre du déploiement du nouveau logiciel, il est proposé d'instaurer le paiement à la réservation pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Cette évolution vise à :

- Eliminer les impayés et les relances administratives,
- Responsabiliser les familles sur leurs réservations,
- Simplifier la gestion comptable des services (régie de recettes intégrées),
- Fluidifier la relation familles/services via un paiement en ligne sécurisé,

Déjà mise en œuvre dans de nombreuses collectivités, cette mesure constitue une solution équitable et efficace pour sécuriser les recettes communautaires et optimiser la gestion financière,

Une phase d'information et d'accompagnement des familles sera menée dès janvier 2026, afin de favoriser la prise en main du nouveau portail et du mode de paiement associé,

La mise en service du nouveau logiciel et du paiement à la réservation est prévue pour février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve le changement du logiciel de gestion des services enfance et petite enfance au profit du logiciel Abelium Collectivités,
- Approuve la mise en place du paiement à la réservation pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, à compter de la mise en service du nouveau logiciel (février 2026),
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

## 6. Décision modificative n°2 - Exercice 2025

Cette décision modificative porte uniquement sur le budget communautaire.

| BUDGET COMMUNAUTAIRE |           |          |        |               |          |
|----------------------|-----------|----------|--------|---------------|----------|
|                      |           |          |        | DEPENSES      | RECETTES |
| Section              | Ecritures | CHAPITRE | Compte | Proposé       | Proposé  |
| Fonctionnement       | 1         | 66       | 66111  | 10 000,00 €   |          |
| Fonctionnement       | 1         | 65       | 65888  | - 10 000,00 € |          |
| Total Fonctionnement |           |          |        | - €           | - €      |
| Investissement       | 1         | 16       | 1641   | 15 000,00 €   |          |
| Investissement       | 1         | 23       | 2313   | - 15 000,00 € |          |
| Total Investissement |           |          |        | - €           | - €      |

La Communauté de communes a souscrit en début d'année un prêt de 600 000€ auprès de l'AFL pour le financement d'une partie des dépenses d'investissement de la ZAE et du bâtiment France Services.

Le besoin de trésorerie constaté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre nous a contraint à mobiliser les fonds plus tôt dans l'année.

Ainsi, nous devons honorer les échéances en intérêt et capital de la fin d'année, et le budget n'était pas prévu.

Il est donc nécessaire de procéder aux écritures suivantes, à savoir :

- Inscription du budget pour le paiement du capital des échéances à hauteur de 15 000€,
- Diminution du budget au 2313 (budget relatif à des dépenses imprévues de travaux) à due concurrence,
- Inscription du budget pour le paiement des intérêts des échéances à hauteur de 10 000€,
- Diminution du budget au 65888 (budget relatif à des dépenses imprévues de charges de gestion) à due concurrence.

### Délibération

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le vote du budget en date du 3 avril 2025,*

*Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2025,*

*Le Président propose au Conseil communautaire les modifications budgétaires suivantes :*

*Cette décision modificative porte uniquement sur le budget communautaire.*

| BUDGET COMMUNAUTAIRE |           |          |        |               |          |
|----------------------|-----------|----------|--------|---------------|----------|
|                      |           |          |        | DEPENSES      | RECETTES |
| Section              | Ecritures | CHAPITRE | Compte | Proposé       | Proposé  |
| Fonctionnement       | 1         | 66       | 66111  | 10 000,00 €   |          |
| Fonctionnement       | 1         | 65       | 65888  | - 10 000,00 € |          |
| Total Fonctionnement |           |          |        | - €           | - €      |
| Investissement       | 1         | 16       | 1641   | 15 000,00 €   |          |
| Investissement       | 1         | 23       | 2313   | - 15 000,00 € |          |
| Total Investissement |           |          |        | - €           | - €      |

La Communauté de communes a souscrit en début d'année un prêt de 600 000€ auprès de l'AFL pour le financement d'une partie des dépenses d'investissement de la ZAE et du bâtiment France Services.

Le besoin de trésorerie constaté à la fin du 1<sup>er</sup> semestre nous a contraint à mobiliser les fonds plus tôt dans l'année.

Ainsi, nous devons honorer les échéances en intérêt et capital de la fin d'année, et le budget n'était pas prévu.

Il est donc nécessaire de procéder aux écritures suivantes, à savoir :

- Inscription du budget pour le paiement du capital des échéances à hauteur de 15 000€,
- Diminution du budget au 2313 (budget relatif à des dépenses imprévues de travaux) à due concurrence,
- Inscription du budget pour le paiement des intérêts des échéances à hauteur de 10 000€,
- Diminution du budget au 65888 (budget relatif à des dépenses imprévues de charges de gestion) à due concurrence.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget communautaire.

## 7. Convention pour l'entretien des voies vertes avec le Conseil Départemental du Jura

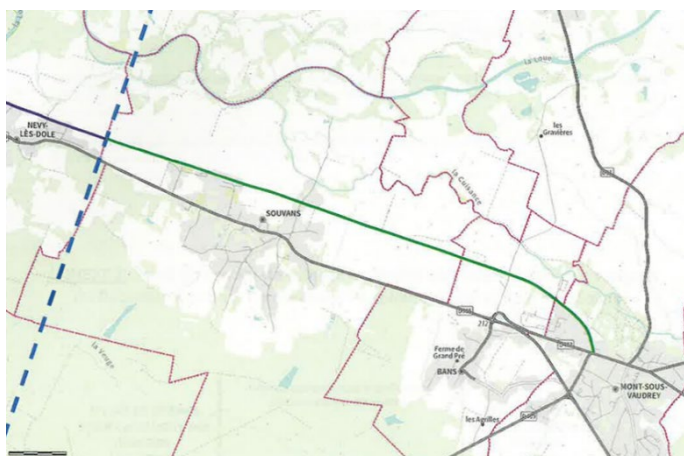
Le Conseil Départemental, dans le cadre de son schéma directeur des véloroutes et voies vertes, a aménagé la Voie des Salines entre Rans et Salins-les-Bains, qui dessert le territoire de la Communauté de communes du Val d'Amour.

La Voie Grévy, aménagée entre Dole et Mont-sous-Vaudrey, a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage des EPCI traversés, dont la CCVA, avec un financement du Conseil Départemental.

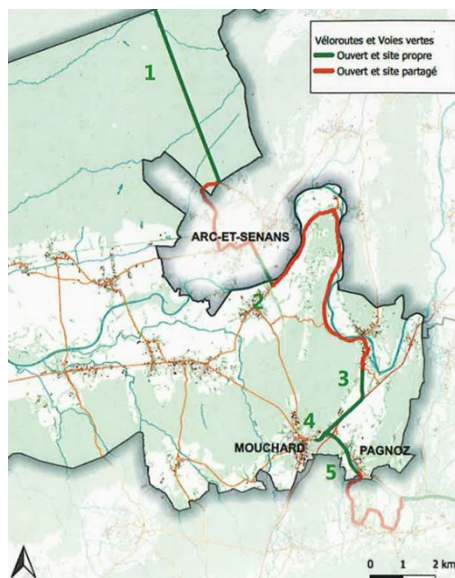
Les modalités techniques et financières pour l'exploitation et l'entretien des tronçons en site propre de ces deux voies sont à définir. Il est donc proposé de les formaliser par une convention, annexée au présent rapport.

La Communauté de communes est concernée par les tronçons suivants :

- Voie Grévy : 5 552m



- Voie des Salines : 10 680m



La convention prévoit que :

- Le Département du Jura réalise l'entretien sur la Voie des Salines,
- La CCVA réalise l'entretien sur la Voie Grévy.

Les missions de base d'entretien sont détaillées dans la convention, elles comportent notamment, la surveillance générale, une visite annuelle des ouvrages d'art, un balayage de la piste 2 fois par an, une passe de fauchage 2 fois par an, l'élagage tous les 2 ans, le curage des fossés et nettoyage des aqueducs, des comptages, l'entretien et réparation des garde-corps et barrières anti-intrusion, la gestion de la signalisation, la réparation du revêtement sur les aires de stationnement en bordure de piste.

L'objectif de la convention est que la CCVA et le Département du Jura se répartissent équitablement le coût et l'entretien des voies vertes qui passent sur le territoire de la CCVA.

Le coût de cet entretien est basé sur un coût forfaitaire de 2 400€ TTC/km (pour 2025). Le linéaire de la Voie Grévy étant plus faible que celui de la Voie des Salines, la CCVA reversera de l'argent au Département, 6 153,60€ TTC pour l'année 2025. Ce coût sera révisé chaque année sur la base de l'index TP08 (entretien et aménagement de voirie).

Les grosses réparations feront l'objet d'une autre convention.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Approuver la convention à intervenir entre la CCVA et le Département du Jura pour l'entretien des voies vertes du territoire de la CCVA annexée au présent rapport,
- Autoriser M. le Président à signer cette convention.

Philippe Brochet : Est ce que la commune d'Arc et Senans finance une partie ?

Sandra Hälhen : Il semble que oui.

Etienne Rougeaux : Les négociations ont duré car au départ la voie Grévy n'était pas intégrée au projet de contrat.

Alain Fraichard : Y a-t-il eu de grosses réparations sur la voie Grévy ?

Sandra Hälhen : Les barrières sont dégradées très régulièrement. Les dégradations sont plus importantes sur la voie Grévy que sur la voie des Salines. Sur la voie des salines le tronçon sur Marnoz n'est toujours pas réglé.

Bruno Della Santa : comment a été calculé le coût forfaitaire ?

Etienne Rougeaux : il s'agit des coûts inhérents au conseil départemental.

Sandra Hählen : Le coût est validé en séance du CD pour toutes les intercommunalités.

Joëlle Alixant : Quels sont les problèmes sur le tronçon de Marnoz ? Qui peut nous répondre sur ce sujet ?

Sandra Hälhen : La réponse pourra être apportée ultérieurement.

### Délibération

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale,*

*Vu le schéma directeur des véloroutes et voies vertes du Département du Jura,*

*Vu le rapport présenté par Monsieur le Président relatif à la convention d'entretien des voies vertes traversant le territoire communautaire,*

*Considérant que le Département du Jura a aménagé la Voie des Salines entre Rans et Salins-les-Bains, et que la Voie Grévy, reliant Dole à Mont-sous-Vaudrey a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage des EPCI traversés, dont la CCVA,*

*Considérant qu'il convient de définir des modalités techniques et financières d'exploitation et d'entretien des tronçons en site propre de ces deux voies,*

*Considérant la convention annexée fixant la répartition des missions et des coûts entre le Département du Jura et la Communauté de communes du Val d'Amour,*

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- Approuve la convention à intervenir entre la CCVA et le Département du Jura pour l'entretien des voies vertes du territoire de la CCVA annexée à la présente délibération,
- Autorise M. le Président à signer cette convention.

## 8. Lancement d'études de faisabilité pour l'aménagement d'un accueil de loisirs à l'étage du pôle enfance à La Loye

### Contexte et objet du projet

Le pôle enfance de **La Loye** regroupe actuellement une **micro-crèche** et un **accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)**.

Lors d'un **contrôle de la PMI à l'automne 2024**, il a été mis en évidence un **besoin d'augmentation de la surface d'accueil** pour la micro-crèche, les locaux actuels étant devenus insuffisants pour le nombre d'enfants accueillis et l'évolution des normes.

Parallèlement, l'accueil de loisirs rencontre une **saturation régulière de ses capacités d'accueil** :

- Capacité actuelle : **40 enfants maximum** dont :
  - 20 enfants de moins de 6 ans,
  - 20 enfants de 6 à 11 ans,
- Or, les effectifs accueillis dépassent régulièrement ce seuil.

Afin de répondre à ces constats, une réflexion a été engagée sur la **reconfiguration des espaces du pôle enfance**.

### Projet envisagé

Le projet consisterait à :

- **Aménager les combles (1er étage) du bâtiment actuel** pour y transférer l'**accueil de loisirs**. (les règlements d'urbanisme actuels empêchent toute extension au RDC),
- **Réaffecter les locaux de l'accueil de loisirs actuel** à la micro-crèche, permettant :
  - L'agrandissement de la salle d'activités,

- L'augmentation de la capacité d'accueil de 10 à 12 enfants.

Cette réorganisation permettrait d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel, tout en optimisant l'usage du bâtiment existant.

### Démarches préalables

Le **conseil municipal de La Loye** a été consulté en avril dernier sur l'opportunité de ce projet et a donné un **avis favorable à l'occupation de l'espace du 1er étage tout en conservant une partie pour la mairie à des fins d'archivage.**

Afin d'évaluer la **faisabilité technique, financière et réglementaire** de l'opération, il est proposé de **solliciter l'appui de l'agence départementale d'ingénierie du Jura**, dans le cadre d'une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Cette mission permettra d'établir :

- Un **programme fonctionnel** adapté aux besoins,
- Un **chiffrage estimatif** des travaux,
- Une **analyse de faisabilité** du projet.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un accueil de loisirs à l'étage du pôle enfance de La Loye,
- De solliciter les services de l'agence départementale d'ingénierie du Jura pour la réalisation de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette étude.

### Délibération

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Autorise le lancement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un accueil de loisirs à l'étage du pôle enfance de La Loye,*
- *Sollicite les services de l'agence départementale d'ingénierie du Jura pour la réalisation de cette mission à maîtrise d'ouvrage,*
- *Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette étude.*

S Desabres : Faudra t-il l'accessibilité ?

Jean-Baptiste Chevanne : non ce n'est pas réglementairement nécessaire, les enfants pouvant être accueillis en rez-de-chaussée.

## 9. Adhésion au service régional de la *Fabrique à Sites* pour la création du site internet touristique du Val d'Amour

Dans le cadre du développement touristique et de la création du nouvel Office de Tourisme intercommunal du Val d'Amour, il est prévu de créer un site internet dédié au tourisme. En effet, un site internet touristique dédié permettra au Val d'Amour :

- D'être visible sur Internet lors des recherches des visiteurs (destinations, hébergements, activités),
- De valoriser l'identité du Val d'Amour (paysages, patrimoine, gastronomie, animations...),
- De mettre en avant les professionnels locaux (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, associations),
- De diffuser une information fiable et actualisée (agenda des manifestations, itinéraires de randonnée, activités de loisirs, services pratiques...),
- D'améliorer la notoriété du territoire : un site attractif et bien référencé accroît la visibilité du Val d'Amour.

### La Fabrique à Sites

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) Bourgogne-Franche-Comté, au cœur de son Eco système Web régional, propose un dispositif régional mutualisé appelé *La Fabrique à Sites*.

Il s'agit d'un service de création de sites web dédiés au tourisme. Il est proposé de passer par la Fabrique à Sites pour créer un site internet dédié au tourisme dans le Val d'Amour. Les avantages de ce dispositif sont détaillés ci-dessous :

- Ce site est pensé spécialement pour le tourisme.
- Il offre une visibilité renforcée grâce au réseau régional.  
Les contenus créés par le service tourisme de la CCVA/l'Office du Tourisme du Val d'Amour pourront être partagés sur d'autres sites de la région via un « entrepôt éditorial partagé ».
- Le service comporte un volet de maintenance évolutive et corrective assuré par l'équipe régionale, qui bénéficie à tous les sites de l'environnement de la Fabrique à Sites.
- L'Office de Tourisme bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

L'adhésion inclut :

- Un suivi technique (sécurité, corrections, mises à jour),
- Deux journées d'accompagnement par an pour faire évoluer le site,
- Une formation de l'équipe pour être autonome dans la gestion des contenus.

Le coût pour la création du site en adhérant au service de la Fabrique à Sites est le suivant :

- Création du site : 8 000€ TTC,
- Adhésion annuelle : 2 000€ TTC, incluant l'hébergement, la maintenance corrective et évolutive et le suivi technique, deux journées d'accompagnement par an.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'adhésion de la CCVA au Comité Régional du Tourisme (100€/an),

- D'approuver l'adhésion de la CCVA au dispositif *La Fabriques à Sites* et de confier au CRT Bourgogne-Franche-Comté la création du site internet de l'Office de Tourisme du Val d'Amour.

Etienne Rougeaux : La décision de création d'un OT génère un besoin d'outils, dont le site web.

Paulette Giancatarino : Lors des journées du patrimoine à Mont sous Vaudrey, la fréquentation a été remarquable. La communication assurée par l'office de tourisme a permis de quadrupler le nombre de visiteurs de la salle du patrimoine. La gratuité des Explor Games® est également un outil intéressant

Jean Marie Truchot : Constat de fin de saison : l'OT en fixe à Ounans n'a pas connu une grosse fréquentation. Néanmoins, la délocalisation aux baraques du 14 et à Huttopia a permis de toucher de nombreux touristes. L'objectif est de développer sur Port Lesney en 2026.

Jean Michel Joffre : Sur le coût du site web, est-on dans la norme ?

Jean Marie Truchot : D'autres prestataires avaient été sollicités. La mutualisation permet de réduire le coût.

### Délibération

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le budget primitif 2025 de la Communauté de communes du Val d'Amour, qui prévoit une enveloppe pour la création d'un site internet touristique,*

*Vu la délibération n°29/2025 du 03 avril 2025 installant une régie à la seule autonomie financière pour la gestion du service public administratif de l'Office de tourisme intercommunal du Val d'Amour,*

*Considérant la nécessité pour la Communauté de communes du Val d'Amour et de son Office de Tourisme de disposer d'un site internet moderne, attractif et accessible aux visiteurs,*

*Considérant l'intérêt de rejoindre l'Ecosystème Web Régional « La Fabrique à Sites », qui permet de bénéficier d'un outil adapté au tourisme, d'une meilleure visibilité grâce au réseau régional de d'un accompagnement technique et éditorial,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :*

- Décide de confier à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme la création du site internet touristique du Val d'Amour, via le dispositif « La Fabrique à Sites »,
- Approuve l'adhésion au Comité Régional du Tourisme Bourgogne-Franche-Comté,
- Approuve l'adhésion annuelle à l'Ecosystème Web Régional « La Fabrique à Sites »,
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis, l'adhésion et tous les documents afférents à cette opération.

## 10. Questions diverses

### 10.1. Bulletins intercommunaux

Nous avons décidé de publier un bulletin malgré les élections, pour expliquer l'utilité de la Communauté de communes. Nous allons avoir un bulletin de qualité. Concernant la distribution du bulletin, il y a un coût. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il est important que l'on prenne le temps de faire

distribuer les bulletins par les élus ou les agents dans chacune de nos communes. Certains bulletins restent dans les cartons, et c'est dommage de ne pas avoir l'information.

Joëlle Alixant : Les gens peuvent aussi venir les chercher en mairie.

## 10.2. Challenge des mobilités

Le Val d'Amour a reçu 2 prix :

- Un attribué à la scierie Gauthier,
- Un prix à la CCVA.

Le Président remercie les élus qui se sont occupés du sujet et les agents qui ont permis de relever le défi

## 10.3. DNC

Une choucroute a réuni 330 personnes vendredi. Une journée est organisée le dimanche 30 novembre à Ecleux.

## 10.4. Fonds de concours

Certaines communes n'ont pas envoyé les délibérations et les grand livres.

La séance est levée à 20h00

**Etienne Rougeaux**

**Président**



**Jean-Marie Truchot,**

**Secrétaire de séance**

